



Salaires ouvriers à partir du 1^{er} janvier 2025

FGTB

Bois et ameublement
Ensemble, on est plus forts

Adaptation à l'indice : les salaires sont augmentés de 0,62 %

v

SALAIRES DE BASE à partir du 01/01/2025				
	37.20'	38	39	40
cat. I	18,6550	18,3280	17,8580	17,4110
cat. II	18,1580	17,8390	17,3820	16,9470
cat. III	17,6830	17,3730	16,9270	16,5040
cat. IV	17,1540	16,8530	16,4210	16,0100
Cat. V	16,6110	16,3200	15,9010	15,5040

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site web, outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations les plus récentes concernant le secteur et des liens intéressants. www.fgtbboisetameublement.be.

Des questions?

Contactez votre délégué ou votre section régionale CG.

Restez informé

Scannez le code QR et inscrivez-vous à notre newsletter.

